AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search
http://ageconsearch.umn.edu
aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

Compétitivité de la filière riz local au Togo : Une évaluation du taux de protection nominale, effective et du coût en ressource domestique

By

KPERIM, Tabone; KOFFI-TESSIO, E.M.; and DIAGNE, A.

Contributed Paper presented at the Joint 3rd African Association of Agricultural Economists (AAAE) and 48th Agricultural Economists Association of South Africa (AEASA) Conference, Cape Town, South Africa, September 19-23, 2010.

UNIVERSITE DE LOME

LABORATOIRE DE RECHERCHE SUR LA PAUVRETE ET LA SECURITE ALIMENTAIRE DURABLE (LARPSAD)

Compétitivité de la filière riz local au Togo : Une évaluation du taux de protection nominale, effective et du coût en ressource domestique

par

KPERIM Tabone

E.M. KOFFI-TESSIO et

A. DIAGNE

B.P. 1515

Lomé, TOGO (West Africa)

Email: sadaocel@cafe.tg

Résume

La présente étude a pour but d'analyser les facteurs qui influencent la compétitivité du riz local au Togo afin de contribuer à une meilleure formulation d'une politique de relance de cette production.
Cette analyse s'est faite par une caractérisation de la situation actuelle de la production locale et par l'évaluation des incitations de la politique des prix de l'État ainsi que de la compétitivité de l'activité de production. L'approche de la Matrice d'analyse politique (MAP) ou prix de référence a été utilisée.
L'analyse des résultats montre d'une part que la production du riz local au Togo affiche un avantage comparatif par rapport au riz importé et d'autre part que les interventions publiques favorisent la production locale. En effet, la production locale bénéficie d'une protection implicite même si cette protection influence faiblement les importations du riz. Ces résultats montrent également que le riz local n'est pas compétitif par rapport au riz importé du point de vue prix. C'est l'une des faiblesses majeures du riz local en dehors de sa qualité moindre. L'atout majeur est la rentabilité financière et économique de la production locale.

Mots clés : Filière, riz, qualité, Matrice d'Analyse Politique, compétitivité

Abstract:

The purpose of this study is to analyze the factors which influence the competitiveness of local rice in Togo in order to contribute to a better formulation of a rice policy.
This analysis was done by a characterization of the actual situation of the local production and by the evaluation of the incentives of the state pricing policy as well as the production's competitiveness. The approach of the Policy Analysis Matrix (MAP) or reference price was used.
The analysis of the results shows, on the one hand, that the production of local rice in Togo exhibits a comparative advantage compared to imported rice and, on the other hand, that the public interventions favour the local production. Indeed, the local production benefits from an implicit protection even if this protection influences slightly rice imports. These results also indicate also that local rice is not competitive compared to the imported rice from the price point of view. It is one of the major weaknesses of local rice apart from its poor quality. The major asset is the financial and economic profitability of the local production.

Key words: Policy Analysis Matrix (MAP) rice, quality, competitiveness.

1- INTRODUCTION

Dans le contexte actuel de crise alimentaire on assiste à une aggravation de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire en Afrique et particulièrement au Togo.

Troisième céréale la plus consommée derrière le maïs et le blé au Togo, le riz prend une place sans cesse plus importante dans la consommation de nos populations. Au Togo sa consommation est passée de 60511t en 2001 à 68199t en 2005, la production a aussi augmenté, mais dans une moindre mesure avec des rendements faibles (< 3t/ha entre 2000-2005). Ce ci a élargi l'écart entre la production et les importations. Cet écart est passé de 23251t en 2001 à 26980t en 2005 soit 1e croissance de + de 16%, ce déficit est comblé par importations massives (Thaïlande, USA, Viêtnam,…)

Entre 2005 et 2006, le Togo a enregistré près de 22,7 % d'augmentation des importations. Ces importations constituent des pertes de devises, autant de ressources en moins dans la balance budgétaire de l'État déjà difficile à équilibrer.

Le défi est de relancer la production locale pour solder la demande croissante. Il y a lieu d'évaluer les performances de la filière rizicole locale en vue de proposer des politiques idoines. La présente étude sur la compétitivité filière riz local s'inscrit dans ce contexte.

2- METHODOLOGIE

L'étude est basée, dans un premier plan, sur une analyse descriptive de la filière locale, plus précisément de la chaine de production-commercialisation. En second lieu, l'approche de la Matrice d'analyse politique (MAP) a été utilisée pour mesurer l'impact de la taxation ou de la politique agricole en générale sur la compétitivité et les performances de la filière locale.

Une analyse comparée de la rentabilité de la culture du riz par rapport aux autres cultures vivrières et du prix du riz local par rapport au prix du riz importé a été réalisée pour mesurer l'efficacité de la production locale du riz.

Au niveau de l'approche MAP, les indicateurs retenus sont : le taux de protection nominale, le taux de protection effective et le coût des ressources domestiques.

- <u>Coefficient de protection nominale (CPN)</u>

Le critère du coefficient de protection nominale (CPN) permet d'établir le rapport entre prix de marché et prix de référence du produit de la filière :

$$CPN = \frac{Produit_{\text{prix de marché}}}{Produit_{\text{prix de référence}}} = \frac{A}{E}$$

Prix du marché = prix de vente

Prix de référence = prix de vente – (marges + intervention de l'État + imperfection de la concurrence)

Un CPN = 1 traduit l'équilibre ou le niveau optimum de la compétitivité des échanges entre le marché national et international. La structure de protection est dite neutre. Les producteurs ne sont ni favorisés ni défavorisés.

Un CPN < 1 signifie que le prix domestique est inférieur au prix international. La filière engendre donc (dans les mêmes proportions) des revenus inférieurs à ceux qu'ils pourraient être dans une économie appliquant les prix internationaux de parité. Le pays ne protège pas donc son marché. La structure de protection est dite négative.

Un CPN > 1 signifie que le prix domestique est supérieur au prix international. La filière engendre donc (dans les mêmes proportions) des revenus supérieurs à ceux qu'ils pourraient être dans une économie appliquant les prix internationaux de parité. Ceci signifie que le bien bénéficie d'une protection par rapport au bien importé ou exporté. Il y'a une incitation des producteurs supérieure à ce qu'elle devait être du point de vue des valeurs d'opportunité et du marché international. Les producteurs bénéficient donc d'une subvention due à l'intervention d'une structure de protection. La structure de protection est dite positive.

- <u>Coefficient de protection effective (CPE)</u>

Le critère du coefficient de protection effective (CPE) est un indicateur du rapport entre la valeur ajoutée aux biens échangeables par le processus de production, de commercialisation ou de transformation aux prix du marché d'une part, et aux prix de référence d'autre part :

$$\text{CPE} = \frac{(\text{Produit} - \text{Biens échangeables})_{\text{prix de marché}}}{(\text{Produit} - \text{Biens échangeables})_{\text{prix de référence}}} = \frac{(A - B)}{(E - F)}$$

Les biens échangeables représentent les intrants échangeables

En mesurant le rapport des valeurs ajoutées aux prix domestiques et aux prix internationaux, le CPE donne une mesure de l'incitation créée par la politique économique nationale notamment la politique de prix en faveur de la filière. Ce coefficient indique l'effet combiné des politiques de prix des produits et des biens échangeables sur les incitations à la production agricole. Il constitue donc un indicateur plus exact du degré réel d'incitation relative par rapport au marché mondial.

CPE < 1 signifie que la combinaison des transferts sur les produits, d'une part, et sur les consommations intermédiaires (biens échangeables), d'autre part, résulte en une distribution effective de revenus inférieure à ce qu'elle serait en cas d'application, toutes choses égales par ailleurs, des prix internationaux. Le produit est implicitement taxé. Les producteurs nationaux sont défavorisés. La protection effective est dite négative.

CPE > 1, les acteurs de la branche de l'activité considérée (production) au niveau national gagnent plus de revenus qu'ils ne gagneraient sans distorsion de prix. Ceci comparativement aux acteurs mondiaux. Les producteurs nationaux bénéficient d'une subvention implicite sur les intrants et/ou d'une protection du prix du produit. La protection effective est dite positive.

CPE = 1 traduit l'équilibre ou le niveau optimum de la compétitivité des échanges entre le marché national et international. La structure de protection effective est dite neutre.

- <u>Coût des ressources domestiques (CRD)</u>

Le coût des ressources domestiques (CRD) est la mesure de la Compétitivité de la production locale par rapport au marché international. Il permet d'identifier les systèmes les moins compétitifs. Il est donc utilisé pour mesurer l'avantage comparatif ou la compétitivité internationale d'un produit. Il est interprété comme le coût d'opportunité des ressources domestiques puisqu'il mesure la production et transformation d'une unité de produit en employant les ressources locales (Zongo, 2006).

$$\text{CRD} = \frac{(\text{Facteurs domestiques})_{\text{prix de référence}}}{(\text{Produit} - \text{intrants échangeable})_{\text{prix de référence}}} = \frac{\text{G}}{(\text{E} - \text{F})}$$

Il s'agit d'un critère essentiel, puisqu'il mesure l'efficacité économique globale de la filière en comparant le coût des facteurs domestiques « consommés » dans le processus de production, de la commercialisation ou de la transformation et le gain en devises que représente la valeur ajoutée aux biens échangeables. Il s'agit de la mesure la plus pertinente du « rendement » économique de la filière pour la collectivité.

0<CRD<1 signifie que la filière considérée a un avantage comparatif. Autrement dit, elle est économiquement efficace. Il est moins couteux en ressources domestiques de produire localement que d'importer. La filière locale est dite compétitive.

CRD >1 signifie que le coût des facteurs domestiques utilisés est supérieur à la valeur créée mesurée en prix internationaux ; globalement, il y a donc une perte de

richesse pour la collectivité. Minimiser le CRD revient donc à maximiser le profit pour la collectivité (Adegbola, et al, 2006).

CRD = 1 traduit un cas d'indifférence, c'est-à-dire qu'il n'y a ni bénéfice ni perte pour la collectivité en produisant localement ou en important le bien considéré.

3- RESULTATS ET DISCUSSION

3.1- Description de la filière riz au Togo

3.1.1- Filière locale

3.1.1.1- Production

Trois types de riziculture sont pratiquées au Togo avec un poids et des potentialités différentes : le riz pluvial, le riz irrigué et le riz de bas-fonds

Figure1 Évolution de la production de riz paddy et décortiqué au Togo de 1990 à 2004

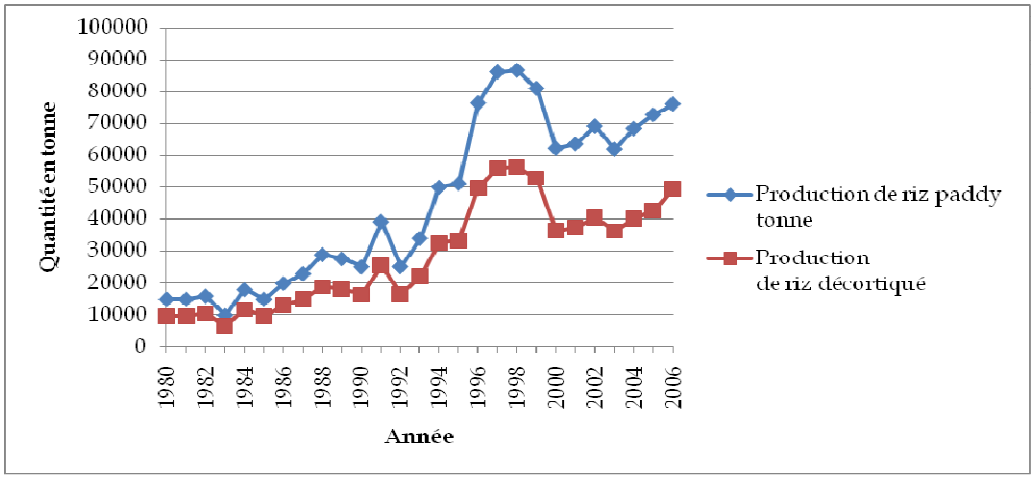

Source : A partir des données de la DSID, 2007

La figure 1 montre que la production n'a pas substantiellement augmentée entre 2000-2004. Le taux de progression de la production entre cette période était de 8,21% C'est dire que l'instauration ou l'application du TEC, n'a pas relancé la production locale. Il s'ensuit une perte de motivations des producteurs locaux. Ceci est essentiellement dû à l'augmentation des importations qui affaiblissent la compétitivité du riz local.

Le Togo n'occupe qu'une position relativement marginale dans la production de riz en Afrique de l'Ouest. En effet, la production de riz au Togo ne représentait que 3,25% de la production totale de riz en Afrique de l'Ouest.

- **Production et besoin alimentaire ou consommation** :

La production locale ne satisfait que dans une moindre mesure (40 %) cette demande.

La figure ci-après illustre l'évolution entre 2001 et 2005. La production nationale a été toujours inférieure au besoin de la population.

Figure 2 Bilans alimentaires riz au Togo 2001-2005

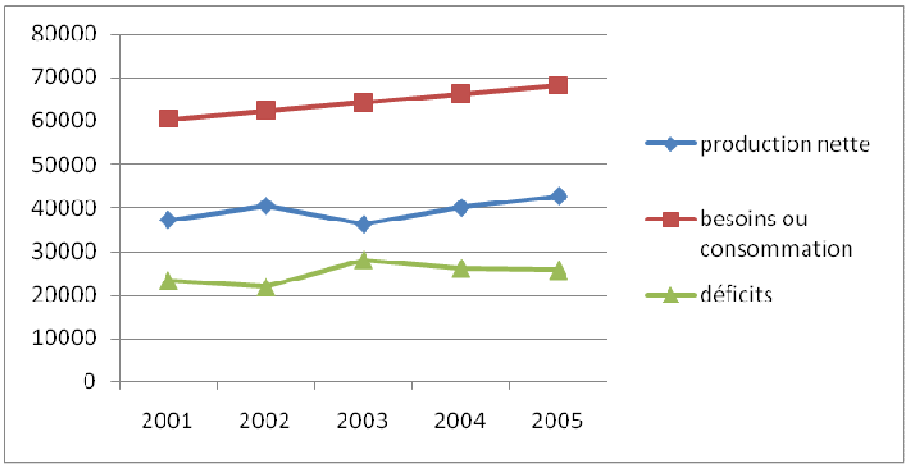

Source : DSID, 2006

La faible production locale est essentiellement due aux faibles performances du système de production qui ne permet pas de mettre en valeur toutes les potentialités rizicoles dont dispose le pays. Ce déficit de la production locale est comblé par des importations qui constituent une perte de devises pour l'État.

- **Production et rendements**

Au Togo comme dans la plus-part des pays de l'Afrique de l'Ouest, les rendements sont faibles.

Les rendements n'ont guère évolué (< 3t/ha entre 2000-2005). Ces faibles rendements contribuent à la réduction du niveau de compétitivité de la production locale. En effet avec ces rendements, les producteurs sont obligés de vendre leur riz à des prix élevés pour couvrir les coûts de production. Ainsi, le riz local revient cher sur le marché par rapport au riz importé.

3.1.1.2 La commercialisation du riz local

En dehors d'une très faible quantité exportée vers les pays voisins particulièrement le Ghana, le riz local est essentiellement commercialisé sur place, sur le marché national. Les producteurs vendent leur riz à des grossistes, des détaillants et aux consommateurs, aussi à certaines institutions de crédit.

En générale, aucune stratégie de marketing n'est adoptée pour valoriser le produit déversé sur le marché. Certaines sociétés comme l'ESOP achètent le riz local, le conditionnent en riz de très bonne qualité ensaché et étiqueté (riz DELICE). Ce riz se retrouve dans des magasins modernes, boutiques et même dans des supers marchés, mais est de faible quantité par rapport à la production totale.

Les flux vers la capitale sont limités et ont pour principale origine le grand marché d'Anié situé dans la région des plateaux et le périmètre irrigué de mission Tové à proximité de Lomé (SOFRECO, 1996). L'inorganisation de la commercialisation du riz local constitue une carence qui limite également la valorisation de ce riz.

3.1.1.3 Rentabilité de la culture du riz

La culture du riz demeure une culture rentable en termes de revenu dégagé par les producteurs. Les producteurs ont une marge nette de 321400 FCFA par hectare en culture irriguée et de 215000 FCFA par hectare en culture de bas-fonds (SOFRECO, 1996). Ceci constituerait un atout certain à la production locale.

De plus, la culture du riz est la spéculation la plus rentable comparée à d'autres cultures comme le coton, le maïs ou les tubercules.

Figure 4 Rentabilité des différentes cultures vivrières par hectare

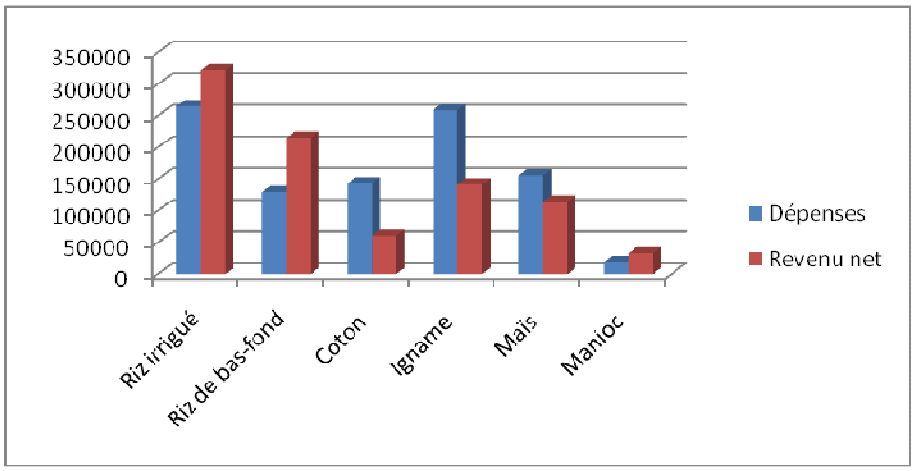

Source : SOFRECO (1996) et Auteur

D'une façon générale, la Figure 4 montre que quel que soit le type de culture, la culture du riz est plus rentable en termes de revenu à l'hectare et de rémunération de la journée de travail.

3.1.2- Le riz importé

- **Évolution des importations de riz**

L'augmentation de la demande de riz due à l'urbanisation croissante de la population a entrainé une croissance des importations. En effet la production locale étant insuffisante pour couvrir la demande, il est impératif de se tourner vers les importations. Le volume moyen des importations togolaises de riz total est de 45404 tonnes par an entre 1990 et 2006. Elles représentent en valeur 2,567 milliards de FCFA/an en moyenne entre 1990 à 2006 (DGSCN, 2007).

Ces importations ne correspondent pas à la consommation de riz importé au Togo. En effet, des quantités de riz sont réexportées vers les pays qui n'ont pas accès à la mer comme le Burkina-Faso, le Niger, etc.

L'évolution des importations au Togo est représentée par la figure ci-dessous

Figure 5 Importations de riz blanc au Togo de 1990 à 2006

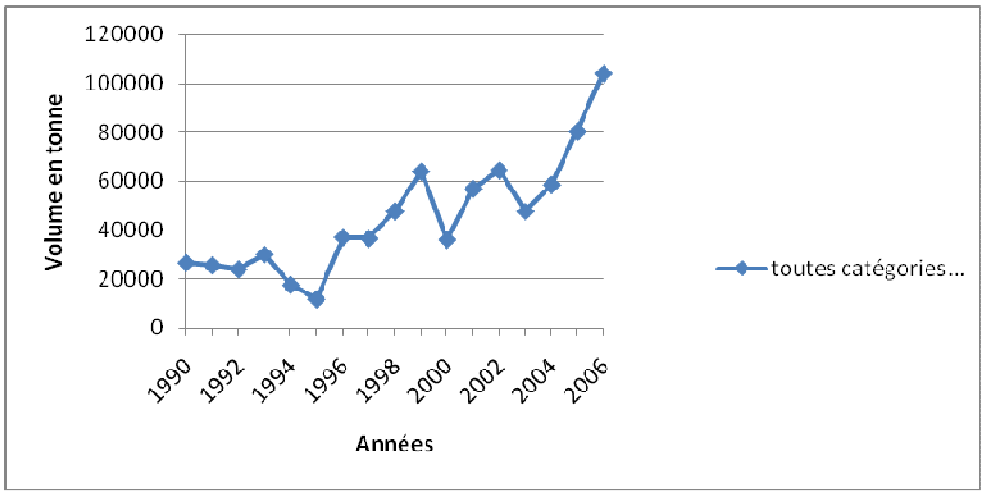

Source : DGSCN, 2007

3.1.3- Compétitivité du riz local par rapport au riz importé : Analyse en termes de prix

En général sur les marchés, en termes de prix, le riz local serait plus compétitif par rapport au riz importé. La figure 6 montre que les prix du riz local sur le marché national sont généralement inférieurs au prix du riz importé.

Figure 6 : Prix moyen (FCFA) au kg du riz importé et du riz local de 1998 à 2006

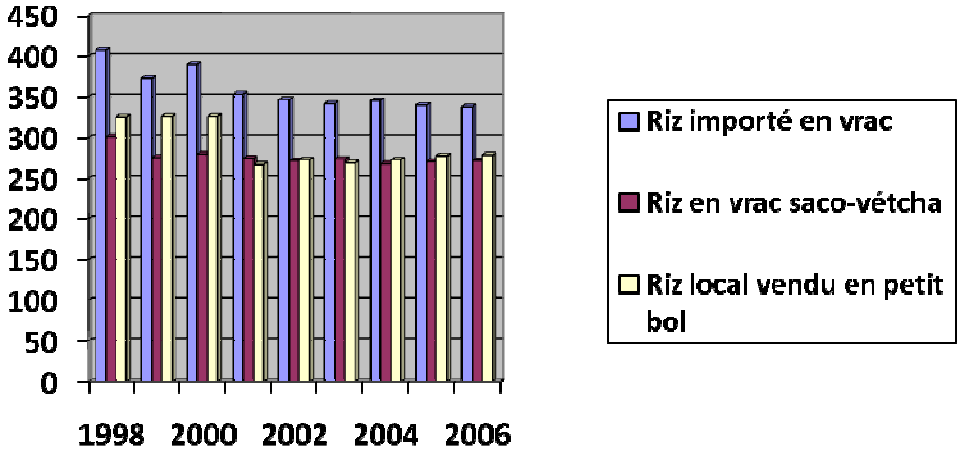

Source : DSGCN, 2007

En réalité, ce n'est pas le cas. La qualité doit être prise en compte pour comparer le riz local au riz importé en termes de prix. En effet, le riz local sur les marchés ruraux est généralement de qualité inférieure par rapport au riz importé. Ceci explique son prix inférieur au prix du riz importé. Le riz local de bonne qualité (trié, conditionné, etc.) est plus cher que le riz importé.

Djele (2006) est parvenu aux mêmes résultats. Le différentiel entre les prix des riz importés et du riz du périmètre (prix collectés sur les marchés en décembre 2005) fait ressortir une compétitivité apparente du riz local du point de vue prix.

Le tableau suivant fait ressortir le niveau de compétitivité du riz local par rapport au riz importé. Les moyennes du prix du riz du périmètre vendu en vrac soit 288 F CFA/kg et le prix du riz emballé (340 F CFA/kg) ont été comparés aux prix des différents riz importés présents sur les marchés.

Tableau 1 : Différentiel entre les prix des riz importés et du riz du périmètre de Kovié (2005)

Type de riz	Prix F/kg	Différence	
		PRL1-PRI	PRL2-PRI
Américain	325	-37	15
Alizé	300	-12	4
Riz IBO	266	22	74
Riz thaïlandais	300	-12	40
Riz entier parfumé	400	-112	-60
Brisures de riz	250	38	90
Riz du périmètre vendu en vrac RL1	288	-	52
Riz du périmètre présenté emballé RL2	340	-52	-

RI : Riz importé ; PRI : Prix du riz importé
RL : Riz local ; PRL Prix du riz local
Source : (Djélé, 2006)

Le riz du périmètre de Kovié débarrassé des débris et brisures et emballé, a un rapport de prix défavorable vis-à-vis du riz importé à l'exception du riz entier parfumé. Le riz vendu en vrac sur les marchés a plutôt un rapport de prix favorable vis-à-vis du riz importé à l'exception du riz IBO importé du Nigeria et des brisures de riz. Ainsi, le riz du périmètre n'est pas compétitif du point de vue du prix, quand il est présenté trié et emballé. Il revient plus cher au consommateur. Certes, le riz du périmètre irrigué de Kovié est un riz de très bonne qualité organoleptique, mais par rapport au riz importé, il n'est pas compétitif du point de vue prix (riz conditionné).

En conclusion en termes de prix, le riz local de même qualité que le riz importé n'est pas compétitif.

3.2- Analyse des effets de la protection sur la compétitivité de la filière riz local

3.2.1- Analyse des indicateurs des effets de la politique : Mesure des incitations à la production

Plusieurs indicateurs permettent de savoir si les producteurs bénéficient ou non d'incitation à produire. Au cœur de l'analyse des structures d'incitation aux producteurs se trouvent, entre autres, les concepts de protection nominale et de protection effective (Phelinas pascal, 1988).

3.2.1.1- Coefficient de protection nominale

La protection a été calculée au niveau de l'activité de production.

Le prix au marché retenu est le prix au producteur du riz local décortiqué
Le prix de référence retenu est le prix FOB du riz thaïlandais (5% de brisure) exprimé en monnaie locale (FCFA) au taux de change officiel. Il est augmenté de 10% pour tenir compte des frais de débarquement et des pertes au port.

Une remarque sur la mesure du coefficient de protection nominal (CPN) s'impose. En effet, le riz importé et le riz local ne sont pas toujours de qualité identique, ni parfaitement substituables. Cette différence de qualité est peu aisée à cerner en raison d'une part, du nombre de critères qui peuvent la définir (fraîcheur, présence d'impuretés, % de brisures…) et d'autre part, du manque de renseignements dans ce domaine. Les prix n'ont pu donc être corrigés afin de tenir compte de la différence de qualité. Ainsi, le calcul est basé sur l'hypothèse selon laquelle le riz importé et le riz local sont de qualités identiques et parfaitement substituables.

Tableau 2: Coefficient de Protection Nominale (CPN) de 1995 à 2000

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Taux de change	272.3	282.1	264.7	283.2	555.2	499,1	511,6	583,7	590,0	615,7	712,0	700	697,0	581,2	528,3	527,5
Prix FOB du kg de riz en $	0,287	0,313	0,287	0,270	0 ,268	0,321	0,339,	0,303	0,304	0,248	0,202	0,173	0,192	0,198	0,238	0,299
Prix FOB du kg de riz en FCFA	78,2	8,3	76,0	76,5	148,8	160,2	173,4	176,9	179,4	152,7	143,8	121,0	133,8	115,1	125,7	154
Prix FOB du kg de riz en FCFA majoré de10%	86,0	97,1	84,4	84,1	163,7	176,2	190,7	194,6	197,3	168,0	158,2	133,1	147,2	126,6	138,3	169,4
Prix au producteur du riz décortiqué (FCFA).	131	120	140	139	150	196	250	241	258	234,8	204,4	231,4	226,3	223	228	229,7
CPN	1.5	1,2	1,7	1,6	0,92	1,1	1,3	1,2	1,3	1,4	1,3	1,7	1,5	1,8	1,6	1,4

Source : SOFRECO (1995), FAO Stat (2007) et calculs de l'auteur

La production rizicole apparaît en moyenne protégée sur la période 1990-2005. Tous les CPN calculés sont toujours supérieurs à 1 excepté celui de 1994 qui est de 0,96, ceci indique que le niveau de protection de la filière locale est positif donc les producteurs bénéficient d'une incitation à produire.
L'interprétation des résultats donnés par le calcul des coefficients de protection nominale permet d'affirmer que le niveau de protection de la filière locale est positif, mais la question fondamentale est de savoir si cette situation est réellement profitable pour les producteurs. Est-ce que ce prix permet aux producteurs de rentabiliser leur investissement ? On ne peut donc pas se limiter à l'interprétation des CPN pour affirmer que cette situation peut inciter les producteurs locaux.

3.2.1.2- Coefficient de protection effective

Tableau 3 : Base de calcul des CPE

	Situation nationale avant la dévaluation	Situation nationale après la dévaluation	Agome-glozou (1996)	Kovié (2001)	Vallée irriguée de Zio (2005)
Rendement de riz blanc (kg /ha)	2626	2626	3200	2340	2800
Cout de production (FCFA/kg)	52,3	78	147	210	220,79
Prix au producteur du riz local décortiqué (FCFA)	105	200	245	290	260
Intrants échangeables au prix du marché (engrais, pesticides, et autres)	11,9	19	12.8	49,4	62,24
Prix FOB du kg de riz en FCFA majoré de10%	84,1	163,7	190,7	133,1	169,4
Intrants échangeables au prix de référence.	8,6	13,7	9,2	35,5	44,82
CPE	1,2	1,3	1,3	2,4	1,5

Source : Sofreco (1996), Tokpa (1996), Botsoe (2001), Djele (2006) et calculs de l'auteur

À la lecture du tableau 3, il ressort que les CPE calculés sont supérieurs à 1, que ce soit avant ou après la dévaluation. Ce qui montre que la mesure d'incitation créée par la politique économique nationale (subvention sur l'engrais) en faveur de la filière production du riz est positive. En effet, elle permet aux producteurs de gagner

plus de revenus qu'ils ne gagneraient si cette politique n'était pas mise en place. Les producteurs bénéficient d'une subvention implicite sur les intrants (engrais). En outre l'analyse des effets de politiques de l'État par le coefficient de protection effective (CPE), fait ressortir une protection du marché national du riz. Il ressort que les producteurs bénéficient d'une protection du prix du produit ainsi les intrants commercialisables se trouvent être implicitement subventionnés.

3.2.2- Indicateurs de l'avantage comparatif : Coût en Ressource Domestique

Le périmètre d'Agomé-Glozou (TOKPA, 1996), le périmètre irrigué de Kovié (BOTSOE, 2001) et la Vallée irriguée de Zio (DJELE, 2006) ont été retenus pour le calcul du Coût en Ressource Domestique. Des études ont été effectuées dans ces zones de production ce qui a permis d'avoir accès aux comptes d'exploitation détaillés de ces trois zones de production du riz.

Les résultats se présentent comme suit :

Tableau 4: Base de calcul du CRD

	Agomé-glozou (1996)	Kovié (2001)	Vallée irriguée de Zio (2005)
Prix du riz local décortiqué	245	290	260
Intrants échangeables au prix du marché (engrais, pesticides, et autre)	12.8	49,4	62,24
Intrant non échangeable au prix du marché (main d'œuvre et autres charges)	131	115.3	120
Prix de référence du riz	190,7	133,1	169,4
Intrants échangeables au prix de référence.	9,2	35,5	44.82
Intrant non échangeable au prix de référence	100	83,1	117,62
CRD	0,55	0,85	0,94
CBR	0,57	0,89	0,96

Source **:** DJELE (2006), BOTSOE(2001), TOKPA (1996)

Il ressort de l'examen du tableau 4 que le CRD est inférieur à 1 pour tous les systèmes étudiés avec un CRD moyen de 0,78. Ils ont ainsi une rentabilité économique positive. La production dans les différents systèmes étudiés ajoute de la valeur aux ressources locales utilisées. Il s'en suit que la production locale du riz est

rentable pour l'utilisation des ressources. Elle permettrait donc à la nation de gagner des devises. Du coup, c'est une filière qui dispose d'avantage comparatif : elle est compétitive.

Le ratio du coût-Bénéfice (CBR) est inférieur à 1 pour les systèmes de production étudiés. Il y a donc un meilleur avantage comparatif pour le pays.

Au regard des différents résultats obtenus, il convient de retenir que la production locale est compétitive et génératrice de revenus aux producteurs. Les ressources investies sont donc utilisées efficacement.

4- CONCLUSION

La demande effective du riz est principalement assurée par les importations. La présence du riz local dans les grands centres de consommation est marginale. Elle reste concentrée dans les zones de production. Sa qualité ne lui permet pas encore de conquérir les marchés urbains. La production du riz reste la culture la plus rentable comparée aux autres cultures vivrières. Cependant, à qualité équivalente, le riz local n'est pas compétitif, en termes de prix, que le riz importé.

Les interventions publiques favorisent la production locale. En effet, la production locale bénéficie d'une protection même si cette protection influence faiblement les importations du riz. La production du riz bénéficie d'une manière générale des conditions incitatives. Les chaînes de productions étudiées présentent toutes un avantage comparatif vis-à-vis de l'importation. Du point de vue de la rationalité économique, il est plus rentable de produire localement le riz pour satisfaire la demande que d'importer.

Ainsi les contraintes majeures de la filière riz local sont : la faible qualité du riz local par au riz importé et sa compétitivité moindre du point de vue prix. Le principal atout est la rentabilité financière et économique de la production locale.

Pour relancer ou accroitre la production locale, certaines actions doivent être renforcées. Il s'agit donc d'abord de tout faire pour maintenir cette compétitivité et ensuite de l'améliorer. On a donc deux grands axes d'intervention : tout faire au plan interne (production-commercialisation) pour améliorer l'efficacité de la filière riz local et la défendre au plan externe vis-à-vis de ses concurrents (le riz importé) dans le contexte du marché mondial et régional.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Adegbola, Y., Oloukoi, L., Sossou, H. et Arouna, A., 2006. Compétitivité de la filière anacarde au Bénin : une analyse des effets au prix de référence. Institut Nationale des Recherches Agricoles (INRAB), Programme Analyse de Politique Agricole (PAPA).

Adegbola, Y. et Singbo, G., 2005. Impact de l'importation du riz sur la compétitivité et la rentabilité de la production nationale au Bénin. Programme Analyse de Politique Agricole (PAPA).

Botsoe K., 2001. Economie de la culture du riz : cas du périmètre irrigué de Kovié. Mémoire de fin d'études Agronomiques, ESA.

Djele D., 2006. Étude de l'organisation et de l'efficacité de la filière rizicole du Togo : cas de la vallée irriguée de Zio. Mémoire de fin d'Etudes Agronomiques, ESA.

Monk E. et Pearson S. (1989). The policy analysis Matrix for Agricultural development. Cornell University presse, Ithaca, N.Y.

Phelinas pascal, 1988. Role des prix du riz dans la politique d'autosuffisance alimentaire de la Côte d'Ivoire.

Société française de réalisation d'études et de conseil (SOFRECO), 1998. Étude détaillée des filières riz au Togo. Rapport final, 84pp.

Zongo, I., 2006. Analyse de la compétitivité de la filière laitière locale dans la zone périurbaine de Ouagadougou. Mémoire pour Diplôme d'Étude Approfondie, Burkina Faso.